



RENCONTRE INTERCAF 2017

Verbatim d'une discussion sur la situation des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage, avec ou sans diagnostic

Dans le cadre de l'édition 2017 de l'Intercaf, Colette Buguet-Melançon et Colette Ruest ont discuté de la naissance des centres d'aide en français (CAF), de leur mission et de leur évolution. L'entretien a été suivi d'une période de questions d'une vingtaine de minutes¹ où il a été question, notamment, de l'accueil au CAF des étudiantes et étudiants éprouvant des difficultés d'apprentissage, avec ou sans diagnostic. Voici la transcription des échanges à ce propos.

Olivier Gamelin, collègue Laflèche (57 min 28 s) – Bonjour, Mesdames. Je me présente : Olivier Gamelin du collège Laflèche, à Trois-Rivières. Vous avez évoqué le fait que selon vous la qualité de la langue française ne se dégrade pas dans les collèges. Je suis peut-être un petit peu trop jeune pour m'en rendre compte, mais ce que je remarque cela dit, et je pense que les chiffres parlent à ce propos, c'est une augmentation des étudiants qui vivent avec des troubles d'apprentissage. Je ne parle pas de difficultés d'apprentissage ou de handicap physique, mais vraiment de troubles d'apprentissage. Par exemple, au collège Laflèche, c'est 15 % de nos étudiants qui vivent et des difficultés et des troubles. Mais j'aimerais faire appel aux lumières de votre lanterne, de votre expérience. Nous, au collège Laflèche, on est forcément confrontés à cette réalité-là parce qu'un trouble d'apprentissage, ça fait en sorte qu'on a beau répéter la règle un milliard de fois, la règle, elle ne rentre pas. La non-maitrise de la langue française fait en sorte que les étudiants sont en situation d'échec, particulièrement à l'épreuve uniforme de français. Et là je me questionne. On essaie de mettre en place des trucs, des astuces, des outils pour essayer de pallier ça. Je le sais, on n'est pas orthopédagogues, mais selon vous, avec votre regard, votre expérience, disons, vos lunettes du passé, vos yeux portés vers l'avenir, comment voyez-vous cette

augmentation? On parle quand même de chiffres, là, je lisais, à moins d'erreurs, si ma mémoire est bonne, qu'il y a une augmentation de 700 %² des étudiants et étudiantes en situation de handicap (EESH). 700 %, ce n'est quand même pas rien, ce n'est pas 7 %, c'est 700 %. Comment, selon vous, les centres d'aide en français peuvent-ils s'adapter à cette réalité-là? Qu'est-ce qu'on peut faire, s'il vous plaît?

Colette Buguet-Melançon – Faire les gestes qu'on fait, là, et puis ça me paraît impossible de régler des problèmes d'apprentissage et de handicap. C'est trop pointu, ça prend des spécialistes, des orthopédagogues. Et ce sont ces spécialistes-là qu'il faut mobiliser. Les collèges, les Ministères et tout [devraient] recréer ces postes qui ont été coupés.

Colette Ruest – Je complèterais en disant qu'il y a une augmentation réelle parce qu'il y a plus de diagnostics qu'il y en avait autrefois. Ces enfants-là sont suivis, c'est-à-dire que ces personnes-là ont été suivies dès leur jeune âge. Elles ont été repérées, diagnostiquées. Elles sont suivies et donc elles nous arrivent [au collégial]. C'est un peu normal qu'il y en ait autant, que ça explose. Par ailleurs, ce que nous disions toutes les deux tantôt, c'est que ce n'est pas l'affaire des CAF. Que ce soit dans le local du CAF, c'est correct, mais ça ne peut pas être votre travail. Vous n'avez pas été formés pour faire ça. Il faut le dire à la direction. Ça, ça me paraît fondamental. Par ailleurs, quand les étudiants ont des diagnostics, ils ont des mesures compensatoires à l'épreuve uniforme, et ce n'est pas vrai qu'ils sont tous en échec s'ils ont droit à leurs mesures compensatoires (du temps supplémentaire, l'utilisation de certains logiciels spécialisés). En tout cas, dans mon collège, ça a l'air de très bien fonctionner. C'est sûr qu'il y a des cas où ils n'y arrivent pas parce qu'ils ont en plus des problèmes langagiers, mais là, ça, c'est autre chose. Mais n'allez pas vous mettre sur les épaules une responsabilité qui n'est pas de votre ressort.

O. G. (1 h 10 min 28 s) – Je ne veux pas en rajouter une couche, là. Je ne veux pas en faire une ligne éditoriale ou une montée de lait, je comprends parfaitement votre point de vue, mais moi, quand j'ai une jeune ou un jeune de 18 - 19 ans qui arrive dans mon bureau et qui est en situation d'échec dans tous ses cours, je ne peux pas lui dire « Je ne t'aiderai pas, je ne suis pas orthopédagogue. Je ne t'aiderai pas, mon collègue ne veut

pas débloquer des fonds... » Je n'ai pas le choix de faire quelque chose pour ces jeunes-là.

C. R. – Tu l'envoies se faire faire un diagnostic officiel.

O. G. – Oui, ils en ont.

C. R. – S'il le fait, si d'autres élèves le font le collège va être obligé de réagir. Il y a des budgets pour ça donnés par le Ministère pour les élèves en situation de handicap, les EESH.

O. G. – Ouin.

Jean-François Legault, collège de Valleyfield (1 h 1 min 55 s) – Jean-François Legault du collège de Valleyfield. Premièrement je trouve super intéressant de voir que les problèmes d'avant, ceux qui ont présidé dans le fond à la naissance des CAF, ceux qui nous donnaient besoin d'avoir des CAF sont à peu près les mêmes que ceux qu'on vit aujourd'hui. Donc il y a vraiment une continuité. J'ai trouvé ça aussi intéressant quand vous avez dit qu'en 1976, on blâmait les écoles secondaires du fait que les étudiants au cégep avaient un mauvais français. À Valleyfield, c'est exactement la même chose qui se passe présentement, en 2017 : on blâme encore le secondaire. Donc plus ça change plus c'est pareil! Et ce que je trouve intéressant (le point que mon collègue amène ici concernant la situation des EESH), c'est que, si on se fie à la tendance « plus ça change plus c'est pareil », ces étudiants-là avaient probablement les mêmes problèmes en 1976, en 1986, simplement ils n'étaient pas diagnostiqués. C'est pour dire que finalement, ces étudiants étaient dans vos CAF à l'époque aussi, et vous les aidiez à l'époque aussi, simplement on ne savait pas la raison pour laquelle ils étaient en difficulté en français. Ils avaient des troubles qu'on est aujourd'hui capables de nommer, et on les diagnostique. Je pense qu'il faudrait quand même repenser à la mission du CAF. Effectivement, ce n'est pas à des moniteurs qui suivent un cours de s'attaquer à des problèmes aussi complexes, ce n'est pas leur responsabilité à eux, c'est celle des orthopédagogues. Mais il reste qu'on a ces étudiants dans nos salles de classe, on les a dans nos centres d'aide en français parce qu'ils échouent en français, parce qu'ils échouent à l'épreuve uniforme. On a une espèce de responsabilité de repenser la place

du CAF dans ce contexte-là. On ne peut pas se délester du problème parce que soudainement ces étudiants-là ont un diagnostic. Effectivement, on n'est pas habilités à les aider, mais on ne peut pas non plus les ignorer parce que la réalité, c'est que ce n'est pas évident d'obtenir un diagnostic souvent ça coute très cher et ça prend des mois et des mois au public. (Ça va plus rapidement au privé, mais il faut déboursier.) Et une fois qu'on a notre diagnostic, ça nous donne droit à des mesures de compensation, mais ça ne nous permet pas nécessairement de régler nos problèmes, ça prend encore quelqu'un qui nous aide. Donc il faut par la suite trouver l'orthopédoclogue qui nous aide. C'est un problème complexe. Ma position à moi, c'est qu'on ne peut pas, au CAF, se déresponsabiliser de ça parce que les étudiants ont un diagnostic.

C. B.-M. – Il ne faut pas se déresponsabiliser, mais c'est juste la question de faire la bonne approche, de savoir comment aborder la question. Et de toute façon, quand on est au CAF, on reste là assis et on attend et on les aide et on les aide et on les aide, on ne mange pas le midi, on est toujours là pour aider, aider. C'est la philosophie de base [des CAF].

C. R. – J'aurais une question : est-ce que votre direction est au courant?

J.-F. L. – Oh oui!

C. R. – Est-ce que vous lui avez posé la question? Qu'est-ce qu'elle répond?

J.-F. L. – Ah! C'est une question complexe!

C. R. – C'est ça, tant que vous allez prendre sur vos épaules d'être les sauveurs du monde, vous allez rester les sauveurs du monde.

J.-F. L. (1 h 5 min 20 s) – Exactement. Je veux dire, je parle juste du contexte local à Valleyfield : il y avait un orthopédoclogue, et son poste a été coupé. On a reçu des enveloppes pour les EESH avec la dernière négociation, et on essaie de créer des programmes, mais ces programmes-là, bon, ils ont leur durée de vie ... La direction est au courant et recrute même activement des gens comme ça à Valleyfield qui sont peut-être rejetés. Valleyfield étant un cégep de 3^e tour, on se retrouve avec un pourcentage

encore plus élevé disons qu'un cégep ordinaire. Le problème est donc là, et il est su et connu, mais est-ce que les ressources suivent, bien non... ce n'est pas cohérent, le discours et les ressources qui viennent avec, mais je ne peux pas répondre plus que ça³, ça me prendrait un représentant de la direction pour ça.

C. R. – Alors c'est ça, avancez à petits pas, répétez : « Je ne suis pas le sauveur du monde ». Vous ne pouvez pas refuser ces étudiants en difficultés parce que vous êtes trop généreux, trop engagés, trop passionnés. Vous leur faites une place, mais répétez, répétez que ce n'est pas votre travail. Répétez, répétez, répétez, répétez...

NDLR

¹ L'essentiel des propos que se sont échangés Colette Buguet-Melançon et Colette Ruest à l'Intercaf 2017 sont reportés dans l'article « [Les centres d'aide en français, d'hier à demain](#) » (*Correspondance*, vol. 23, n° 2). Vous trouverez [ici](#) la captation de l'entretien, avec la période de questions qui commence à la 50^e minute.

² Selon un article du *Devoir* : « En 2007, 1303 étudiants en situation de handicap. En 2014, 11 337. Soit un bond de 770 % et un taux de croissance annuel de 33,4 % depuis 2010. “*Sans compter ceux qui n'ont pas de diagnostic ou qui en ont un, mais ne le déclarent pas.*” ». Sophie Suraniti, « [Les services adaptés complices de la réussite des étudiants](#) », *Le Devoir*, 30 janvier 2016.

³ M. Legault souhaite ici enrichir son propos au sujet de la posture adoptée par la direction du collège de Valleyfield : « Plusieurs instances du Collège attirent régulièrement l'attention de l'administration sur ce problème, et de multiples manières. Celle-ci offre des réponses complexes, en qualifiant la situation de multifactorielle, et qu'elle est le résultat d'une hausse des besoins couplée à une baisse des capacités de soutien aux étudiants. C'est donc en toute connaissance de cause que notre Collège adopte cette position paradoxale où il admet un plus grand nombre d'étudiants à besoin particulier tout en restreignant tous les types de soutien dont a besoin cette population. »